



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : 25 AOÛT 2025
à : 10H00 (par consultation électronique)

Présidence : M. PREVOT David

Présents : Mrs BUFFA Jean-Michel, EL BARDAOUI Farid, Mrs PIGEARD
Didier et SOUKOUNA Diafara

Assiste : M. SEIGNEURET Vincent

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4

La Commission,

Pris connaissance du nombre d'engagements dans ce championnat à la date butoir du 20 Août 2025,

Décide de mettre en place pour cette saison 2025/2026 un championnat D4 composé de 3 poules de 9 équipes, réparties géographiquement

Valide la proposition relative à la composition de ces 3 poules.

Ces 3 poules seront validées en dernier ressort par le Comité Directeur du 28 Août 2025

CRITERIUM U13 D1 – Phase 1

La Commission,

Pris connaissance du mail du 21 Août du club de ST-GEORGES SUR EURE, informant du retrait de son équipe U13 D1 de cette 1^{ère} phase de critérium.

Pris connaissance du procès-verbal de la Commission « Volontariat Jeunes D1 » du 8 Juillet (publié sur le site le 11 Juillet) mentionnant que la 1^{ère} équipe sur liste d'attente était celle de VERNOUILLET UPE,

Pris connaissance du mail de VERNOUILLET UPE qui confirme son accord pour intégrer le Critérium U13 D1 en cas de désistement d'une équipe,

Décide que l'équipe de VERNOUILLET UPE accède au Critérium U13 D1 – Phase 1 en remplacement de l'équipe de ST-GEORGES

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.
--

David PREVOT

Le Président